



I. Définition

- Prendre soin des personnes devant bénéficier d'interventions chirurgicales, endoscopiques et autres actes techniques invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique.
- Organiser et réaliser des soins et des activités en lien avec le geste opératoire, en pré, per et post interventionnel.
- Mettre en œuvre des mesures d'hygiène et de sécurité en tenant compte des risques inhérents à la nature des interventions et à la spécificité des patients, au travail en zone protégée et à l'utilisation de dispositifs médicaux spécifiques.
- Mettre en œuvre les actes et activités relevant de sa compétence exclusive.
- L'IBODE peut assurer trois fonctions : circulante, instrumentiste et aide-opérateur.

II. Documents de référence

- Fiche métier « IBODE » de la Fonction Publique Hospitalière.
- Décret du 27 Janvier 2015 relatif aux actes infirmiers relevant de la compétence exclusive des IBODE.
- Référentiel de compétence : Arrêté du 19 Décembre 2016.

III. Activités en lien avec la fiche métier

- Transmission d'information, organisation, planification.
- Contrôle, préparation, présentation et utilisation des dispositifs médicaux stériles et non stériles.
- Contrôle de l'environnement du bloc opératoire.
- Réalisation de soins et d'activités liés à l'intervention et au geste opératoire.
- Réalisation des soins auprès d'une personne bénéficiaire d'une intervention.
- Réalisation et contrôle des mesures d'hygiène en bloc opératoire et dans les secteurs associés.
- Réalisation de mesures de qualité et de sécurité au bloc opératoire et dans les secteurs associés.
- Gestion d'équipements, de dispositifs médicaux et de produits au bloc opératoire et dans les secteurs associés.
- Accueil, encadrement et accompagnement pédagogique de personnes.
- Veille spécifique dans son domaine d'activité.

IV. Compétences et savoir-faire

1. Référentiel de compétence

- Concevoir et mettre en œuvre des modes de prise en charge des personnes adaptés aux situations rencontrées au bloc opératoire et secteurs associés.
- Conduire une démarche qualité et de prévention des risques.
- Gérer le risque infectieux dans les secteurs interventionnels et service de stérilisation.
- Organiser et coordonner les activités de soins liées au processus péri-opératoire.
- Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per et post-opératoire immédiat.
- Mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale.
- Former et informer les professionnels et les personnels en formation.
- Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques.
- Evaluer et améliorer les pratiques professionnelles.

2. Différents rôles de l'IBODE

- Circulante : Chef d'orchestre

Son action se situe sur l'environnement de l'acte opératoire, en servant de relais entre les zones dites « stériles » et « non stériles ».

- S'assurer de la fonctionnalité de la salle.

- Vérifier la conformité des dispositifs médicaux.
 - Participer à l'organisation du programme opératoire.
 - Veiller à la prise en soin du patient dès son accueil.
 - Mettre en œuvre les actions adaptées dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène. Limiter le risque infectieux.
 - Assurer le bon déroulement de l'intervention, connaissance parfaite de l'intervention.
 - Instaurer avec l'instrumentiste une relation permettant d'anticiper toute demande du chirurgien.
 - Collaborer avec les différents intervenants.
 - Veiller à l'encadrement des nouveaux arrivants et des étudiants.
 - Prendre en charge le patient avec l'équipe d'anesthésie, pour son transfert en SSPI.
- Instrumentiste
- Faciliter le déroulement de l'intervention → Réduction de temps.
 - Assurer le lien entre le ou les opérateurs et le reste de l'équipe (circulante, IADE, anesthésiste).
 - Cogérer le champ opératoire en étant vigilant sur l'asepsie.
 - Répondre aux demandes de l'opérateur.
 - Gérer, organiser la table d'instrumentation.
 - Etre responsable des comptes.
 - Etre garant de l'asepsie.
 - Anticiper les différents temps de l'intervention.
 - Gestion des instruments en fin d'intervention.
- Aide-opératoire
- Elle apporte sa collaboration à l'acte opératoire
- Assurer l'exposition, l'aspiration et l'hémostase.
 - Assurer la mise en place et la fixation de drains sus-aponévrotiques.
 - Assurer la fermeture sous cutanée et cutanée.

V. Activités au bloc opératoire

1. IBODE en salle d'intervention

- Ouverture de salle (éclairage, table d'intervention, bistouri électrique, équipement, fluide, air, matériel spécifique, bionettoyage des surfaces et sol).
- Vérification du programme opératoire et installation du matériel nécessaire à l'intervention.
- Accueil du patient avec réalisation de la check-list.
- Installation du patient en salle d'intervention.
- Réalisation de l'acte chirurgical, traçabilité.
- Transfert en SSPI en collaboration avec l'équipe d'anesthésie.
- Tri et évacuation du matériel et des déchets en fin d'intervention.
- Bionettoyage de la salle d'intervention réalisé lorsque l'AS est absente et réhabilitation pour l'intervention suivante.

2. IBODE hors salle

- Ouverture du planning opératoire (HM).
- Accueil et installation des premiers patients en relais des équipes.
- Coordination, échange d'informations pour le suivi de l'intervention et l'organisation générale du bloc.
- Ouverture de la salle de césarienne.
- Gestion et mise à disposition du matériel nécessaire pour les interventions de la journée.
- Commande à la stérilisation du matériel nécessaire pour les interventions du lendemain.
- Préparation des interventions du lendemain.
- Gestion des DM et des DMI.
- Rangement du matériel émanant de la stérilisation.
- Gestion des péremptions.
- Réalisation du tableau d'astreintes du bloc (lundi).
- Relais des équipes de salle d'intervention.
- Gestion des appels téléphoniques.

3. Astreintes

Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, qui n'est pas sur son lieu de travail et sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, à l'obligation d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'établissement.

- Continuité des soins 24h/24 et 7 j/7.
- Deux personnes par 24h : 2 IBODE ou 1 IBODE avec 1 IDE.
- Le personnel en astreinte dispose d'un portable.
- Elle débute dès la fin du temps de présence réglementaire jusqu'à la reprise le lendemain matin ou le lundi matin pour les WE.
- Le temps d'intervention effectivement travaillé donne lieu soit à une indemnisation soit à une compensation horaire.
- Le temps passé en astreinte est payé et fixé au quart.

VI. Missions diverses

- Gestion et acheminement des prélèvements (biopsie, pièce opératoire, liquide biologique) au laboratoire.
- Entretien mensuel des chariots de soins.
- Péremption de la pharmacie et entretien annuel.
- Bionettoyage des tables d'intervention.
- Fermeture des salles d'intervention en cas d'absence de l'AS et réhabilitation.